

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo – Le canton peut-il soutenir financièrement la rénovation de la doyenne des locomotives vaudoises ?

Rappel de la question

Texte déposé

Ouvert en 1968, le chemin de fer musée Blonay-Chamby a, entre autres, les buts suivants :

– sauver du matériel ferroviaire destiné à disparaître et présentant un intérêt historique et technique certain ;

– encourager le tourisme, régional et national, ainsi que le trafic touristique sur les lignes adjacentes.

Géré par une association composée uniquement de membres bénévoles (environ une centaine de membres actifs), ce chemin de fer musée fait circuler des trains historiques, tirés par des locomotives à vapeur et/ou électriques, chaque samedi et dimanche, du mois de mai au mois d'octobre.

Il accueille chaque année environ 20'000 visiteurs et les recettes des billets sont entièrement affectées à la préservation du patrimoine ferroviaire et à l'entretien de l'infrastructure. Ce faisant, les bénévoles de l'association permettent depuis des années de maintenir vivante une partie de la mémoire ferroviaire suisse, et de la mémoire ferroviaire vaudoise en particulier.

Du patrimoine ferroviaire vaudois, le Blonay-Chamby possède entre autres la locomotive à vapeur G 3/3 numéro 5 baptisée Bercher. Construite en 1890 pour le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), cette locomotive compte parmi les plus anciennes locomotives de Suisse et est la vénérable doyenne des locomotives du canton de Vaud.

Initialement en service au LEB, cette locomotive a été ensuite revendue au chantier du barrage de la Dixence, avant de terminer comme monument sur une place de jeux à Feldkirch en Autriche. Sauvée de son triste sort par le Blonay-Chamby, en 1973, elle est remise en service en 1985.

Bien qu'encore en bon état cosmétique, la mécanique de cette locomotive et sa chaudière sont aujourd'hui fatiguées et nécessitent une révision totale, faute de quoi cette locomotive ne pourra malheureusement plus rouler. Si tel devait malheureusement être le cas, un élément essentiel du patrimoine ferroviaire vaudois serait alors définitivement voué à disparaître.

Les travaux de restauration nécessaires se montent au total à environ 100'000 francs, dont quelques 75'000 francs rien que pour la révision et la remise en état de la chaudière. Si la main d'œuvre est gratuite, car fournie par les bénévoles du Blonay-Chamby, la remise en état de la chaudière nécessite l'intervention d'une entreprise externe du fait de l'impossibilité d'effectuer les travaux nécessaires dans les ateliers du Blonay-Chamby.

Si le chemin de fer musée Blonay-Chamby est déjà parvenu à réunir près de 80'000 francs de dons auprès de différents partenaires, publics ou privés, il manque aujourd'hui un montant de l'ordre

de 20'000 francs pour permettre l'aboutissement de ce fantastique projet.

Une contribution cantonale au maintien en état de rouler de la doyenne des locomotives vaudoises témoignerait du soutien du canton à la préservation de son patrimoine ferroviaire historique.

Remise en état, avec sa cabine ouverte, son empattement réduit et sa distribution à excentrique lui donnant son allure très ancienne, cette vénérable locomotive vaudoise pourrait ainsi célébrer son 125^e anniversaire comme neuve !

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat peut-il soutenir financièrement la rénovation de la doyenne des locomotives vaudoises, la locomotive LEB G 3/3 5 ex LEB du Blonay-Chamby et, ce faisant, participer à maintenir vivante la mémoire ferroviaire vaudoise ?

Merci de votre attention !

Chavannes-près-Renens, le 4 novembre 2014

(Signé) Alexandre Rydlo

Réponse du Conseil d'Etat

La Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby exploite depuis plusieurs décennies à des fins touristiques la ligne ferroviaire secondaire de Blonay à Chamby. Les membres de cette société organisent des convois historiques sur cette ligne fréquentée pendant la belle saison. Ils portent un intérêt particulier à la sauvegarde, à l'entretien et au bon fonctionnement de plusieurs trains et du matériel ferroviaire. C'est ainsi qu'ils ont entrepris de rénover la plus ancienne locomotive existante dans le canton de Vaud. Les travaux de restauration de la machine et la remise en état de sa chaudière permettront au plus grand nombre de faire l'expérience des transports du XIX^e siècle sur la ligne du chemin de fer Blonay-Chamby.

Le Conseil d'Etat salue l'importante activité de valorisation de ce patrimoine technique effectuée par la Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby. Il salue son engagement qui permet de promouvoir l'histoire des transports et de pérenniser cette culture mécanique des siècles passés.

Considérant l'importance de ce patrimoine particulier, mobilier et immatériel, le Canton a récemment pris des dispositions afin de définir un cadre légal. Le 8 avril 2014, le Grand Conseil a accepté la nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) qui a pour objet la préservation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier et immatériel. Cette loi n'entrera toutefois en vigueur qu'au printemps 2015 ; son règlement d'application est en cours d'élaboration.

Comme relevé dans la question du député Alexandre Rydlo, la locomotive à vapeur G3/3 numéro 5 baptisée "Bercher" a été construite en 1890. Elle fait donc bien partie du patrimoine historique du canton. Etant donné sa qualité de doyenne des locomotives vaudoises et compte tenu de sa valeur exceptionnelle tant sur le plan patrimonial que touristique, le Conseil d'Etat est prêt à considérer la demande d'une contribution financière.

Attendu que la nouvelle législation sur le patrimoine mobilier et immatériel n'entre en vigueur qu'en 2015, il est envisagé, sur recommandation du conservateur cantonal des monuments historiques, et dans le cadre de l'application de l'article 60 et suivants de la loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), que le Conseil d'Etat propose, à titre subsidiaire, qu'une aide financière exceptionnelle et unique de CHF 10'000.- soit prélevée sur le Fonds cantonal des monuments historiques.

En outre, l'intérêt touristique de la ligne Blonay-Chamby n'est pas à démontrer. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat recommande à la Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby d'adresser à la promotion économique de la Riviera Promove.ch une demande pour le solde de CHF 10'000.- conformément aux exigences de la loi sur l'aide au développement économique

(LADE). Un préavis favorable de cet organisme de promotion économique permettrait à l'Etat de verser une aide à fonds perdu, si les conditions de la LADE sont remplies.

L'Etat sera, sous cette réserve, en mesure de verser l'entier du solde nécessaire à cette entreprise de restauration.

Ainsi, le Conseil d'Etat entend contribuer par ce soutien ponctuel à la reconnaissance du travail patrimonial entrepris par la Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 décembre 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean